**CONGÉ D’IMPÔT
POUR SPÉCIALISTE ÉTRANGER
À L’EMPLOI
D’UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ
DE SERVICES FINANCIERS**

**Renseignements généraux
et
formulaire**

**Demande de certification**



|  |
| --- |
| Renseignements généraux |
| **Employé admissible*** a un haut niveau d’expertise dans le domaine de la finance;
* immédiatement avant la conclusion de son contrat d’emploi ou de son entrée en fonction à titre d’employé auprès de la société admissible[[1]](#footnote-1), ne résidait pas au Canada au sens des lois fiscales ou, s’il y résidait, détient un certificat valide de spécialiste étranger auprès d’un autre employeur admissible pour l’application d’un congé d’impôt, selon les règles usuelles;
* au moins 75 % de ses fonctions auprès de la société admissible sont directement attribuables au processus transactionnel spécifique à la réalisation des activités prévues au certificat de qualification de la société admissible.

Le titulaire d’un certificat de spécialiste étranger et d’une attestation d’admissibilité annuelle peut, **tant qu’il satisfait aux conditions usuelles d’admissibilité**, déduire, pour une période continue de cinq ans, un montant dans le calcul de son revenu imposable correspondant à un pourcentage de son salaire égal à 100 % pour les deux premières années et à 75 %, 50 % et 25 % respectivement pour les années suivantes.**Démarches à effectuer**La société admissible peut demander au ministre des Finances que lui soit délivré, à l’égard d’un de ses employés, un certificat requis pour l’obtention de la déduction pour spécialiste étranger. Pour faire une demande, il suffit de remplir le formulaire ci-joint et d’y annexer une copie du **contrat d’emploi** du spécialiste étranger à l’égard duquel une demande de certification est présentée, son **curriculum vitæ** et un **organigramme** identifiant sa position dans la société admissible.Le formulaire de demande dûment rempli et signé ainsi que les documents requis mentionnés plus haut doivent être transmis au ministère des Finances.L’employé titulaire d’un certificat de spécialiste étranger pourra bénéficier d’un avantage fiscal s’il joint à sa déclaration de revenus l’attestation annuelle qui lui sera délivrée chaque année par le ministre et s’il remplit les autres conditions prévues par la loi.De façon générale, la demande de certification d’employé doit être transmise dans la même année civile que celle durant laquelle l’employé entre en fonction auprès de la société admissible.

|  |
| --- |
| **Notes*** La forme masculine utilisée dans le présent texte désigne autant les femmes que les hommes.
* Les renseignements généraux contenus dans ce formulaire sont présentés à titre indicatif seulement. Le détail de ce congé d’impôt est présenté dans la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales (RLRQ, chapitre P-5.1).
 |

 |

|  |
| --- |
| Coordonnées  |
| Les personnes qui désirent obtenir des renseignements supplémentaires peuvent s’adresser à :Ministère des Finances du QuébecGestion des mesures fiscales380, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 6100Montréal (Québec) H2Y 3X7Téléphone : 514 499-6569Télécopieur : 514 873-3915Courriel : **dpif@finances.gouv.qc.ca**Vous pouvez également consulter le site Internet du Ministère : [**www.finances.gouv.qc.ca/inst-cnssf.asp**](http://www.finances.gouv.qc.ca/inst-cnssf.asp) |

|  |  |
| --- | --- |
|  | Mesures fiscales visant à encourager la création de nouvelles sociétés de services financiers |
|  | Demande de certification à l’égard d’un spécialiste étranger |

|  |
| --- |
| Avis au lecteur  |
| Les renseignements que vous fournissez à l’aide de ce formulaire sont recueillis par le ministère des Finances (MFQ) et servent à vérifier l’admissibilité de l’employé au congé d’impôt pour spécialiste étranger à l’emploi d’une nouvelle société de services financiers. À cette fin, la production des renseignements demandés est obligatoire et le défaut de produire ces renseignements peut entraîner le rejet de votre demande. Ces renseignements sont traités de manière confidentielle et ne peuvent être transmis à des tiers qu’avec le consentement de la personne qui les a fournis, conformément à la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Seul le personnel autorisé du MFQ peut prendre connaissance des renseignements fournis.Toutefois, certains renseignements, s’ils étaient nécessaires à l’application d’une loi fiscale, pourraient être communiqués à Revenu Québec, et ce, sans le consentement de la personne qui les a fournis.Les renseignements fournis peuvent également être utilisés par le MFQ aux fins de recherche, d’évaluation, d’étude, d’enquête, de statistiques, de prévisions de coûts ou dans le cadre d’un recours au sondage. La société qui fait la demande doit aviser par écrit, dans les meilleurs délais, le MFQ de tout changement important quant aux renseignements fournis. Le tout doit être acheminé à : Ministère des Finances du Québec, Gestion des mesures fiscales, 380, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 6100, Montréal (Québec) H2Y 3X7. |

|  |
| --- |
| 1. Renseignements généraux sur la société admissible
 |
| Nom de la société admissible |
|  |
| Certificat délivré par le ministre |
| Numéro : |       | Date de mise en vigueur :  | aaaa/mm/jj |
| 1. Identification du spécialiste étranger
 |
| Madame **[ ]**  | Nom | Prénom | Numéro d’assurance sociale |
| Monsieur **[ ]**  |       |       |       |
| Adresse du domicile au Québec | Ville | Code postal |
|  |       |       |
| 1. Lieu de travail
 |
| Adresse du lieu de travail | Ville | Code postal |
|       |  |       |
| Téléphone (travail) | Courriel |
| XXX XXX-XXXX | Poste : |       |       |
| 1. Précisions à l’égard du spécialiste étranger
 |
| Date d’entrée en fonction de l’employé auprès de la société admissible : | aaaa/mm/jj |
| L’employé a-t-il déjà été titulaire d’un certificat de spécialiste étranger? | Oui **[ ]**  | Non **[ ]**  |
| Si oui, indiquer le nom de l’employeur et la date de prise d’effet du certificat : |
|  |
| **Veuillez inscrire l’adresse du lieu de résidence du spécialiste étranger avant sa date d’embauche ainsi que sa date d’arrivée au Canada.**  |
| Adresse du domicile à l’étranger |
|  |
| Ville | Pays | Code postal | Date d’arrivée au Canada |
|       |       |       | aaaa/mm/jj |

|  |
| --- |
| 1. Information sur l’emploi occupé par le spécialiste étranger
 |
| Titre du poste : |       |
| Description détaillée des fonctions (joindre une annexe si l’espace est insuffisant) : |
|       |
| Nombre d’heures travaillées par semaine : |    |
| Proportion des fonctions consacrées à la réalisation des activités prévues au certificat de qualification de la société admissible[[2]](#footnote-2) : |     % |
| Joindre une copie du **contrat d’emploi** du spécialiste étranger à l’égard duquel une demande de certification est présentée, son **curriculum vitæ** et un organigramme identifiant sa position dans la société admissible. |
| 1. Déclaration de l’employé spécialiste étranger
 |
| Je, soussigné, certifie que tous les renseignements fournis sont complets et exacts, et qu’au moins 75 % de mes fonctions sont directement attribuables au processus transactionnel spécifique à la réalisation des activités prévues au certificat de qualification de la société admissible.Sur demande, je fournirai au ministère des Finances, à Revenu Québec ou à leurs représentants tout renseignement, notamment mon registre du temps, pour démontrer la proportion de mes fonctions consacrée à la réalisation d’activités admissibles.Je comprends qu’en vertu des dispositions de la loi, le ministre peut révoquer rétroactivement mon certificat lorsque des renseignements ou des documents portés à sa connaissance le justifient. Finalement, je m’engage à aviser par écrit, et ce, dans les meilleurs délais, le ministère des Finances de tout changement qui pourrait survenir à l’égard des renseignements fournis. |
|  |  |  | aaaa/mm/jj |  |
|  | Signature de l’employé |  | Date |  |
|  |       |  |  |
|  | Nom en caractères d’imprimerie |  |  |
| 1. Déclaration de la personne responsable de la demande au nom de la société admissible
 |
| Je, soussigné, certifie qu’au meilleur de ma connaissance, tous les renseignements contenus dans le présent formulaire sont complets et exacts, |
| et qu’au moins 75 % des fonctions de |       |  sont directement attribuables au  |
|  | (inscrire le nom de l’employé) |  |
| processus transactionnel spécifique à la réalisation des activités prévues au certificat de qualification de la société admissible.Sur demande, je fournirai au ministère des Finances, à Revenu Québec ou à leurs représentants tout renseignement portant sur la présente demande de certification ou sur toute question relative aux fonctions de l’employé.Je comprends qu’en vertu des dispositions de la loi, le ministre peut révoquer rétroactivement le certificat de l’employé lorsque des renseignements ou des documents portés à sa connaissance le justifient.Finalement, je m’engage à aviser par écrit, et ce, dans les meilleurs délais, le ministère des Finances de tout changement qui pourrait survenir à l’égard des renseignements fournis. |
|  |  |  | aaaa/mm/jj |  |
|  Date | Signature de la personne responsable de la demande |  | Date |  |
|  |       |  |  |  |
|  | Nom en caractères d’imprimerie |  |  |  |
|  |       |  |  |  |
|  | Titre |  |  |

1. Société qui se qualifie pour l’application du crédit d’impôt remboursable pour l’embauche d’employés par une nouvelle société de services financiers. [↑](#footnote-ref-1)
2. En vertu des dispositions de la loi, au moins 75 % des fonctions du spécialiste étranger auprès de la société admissible doivent être directement attribuables au processus transactionnel spécifique à la réalisation des activités prévues au certificat de qualification de la société admissible. [↑](#footnote-ref-2)